



**Avenant numéro 3 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Contrat de Ville de Seine-Amont**



- d'une part, les bailleurs des Quartiers prioritaires de Seine-Amont
  - VALDEVY (ex OPH de Vitry)
  - COOP' IVRY HABITAT (ex OPH de Ivry)
  - Valophis Habitat
  - SEQENS (ex DOMAXIS)
  - LOGIREP
  - I3F
  - ADOMA
  - SEMISE
  - IDF habitat
- d'autre part, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, représenté par son Président
- d'autre part, la ville Choisy-Le-Roi représentée par son Maire
- d'autre part, la ville d'Ivry-Sur-Seine représentée par son Maire
- D'autre part la ville de Vitry-Sur-Seine représentée par son Maire
  
- d'autre part, le préfet du département

## PREAMBULE :

L'article 1388 bis du Code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes Hlm bénéficient d'un abattement de TFPB de 30% s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2015 à 2020.

## Quartiers et bailleurs concernés :

Ville	Nom du quartier	CODE QPV	pop total	bailleurs sociaux	nombre de logements	montant estimé de l'abattement
<b>Ivry sur seine</b>						
	Pierre et Marie Curie	QP094001	1382	COOP' Ivry Habitat	661	239 500
	Gagarine	QP094008	2758	SEQENS	45	15 000
				COOP' Ivry Habitat	473	288 000
				sous-total	518	303 000
	Ivry Port	QP094009	5079	IMMOBILIERE 3F	4	1 560
				SEQENS	34	15 000
				COOP' Ivry Habitat	554	221 000
				IDF HABITAT	120	30 056
				sous-total	712	267 616
	Monmousseau	QP094010	1620	COOP' Ivry Habitat	397	161 500
				ADOMA	89	24 675
				sous-total	486	186 175
TOTAL			10839		2 377	996 291
<b>Vitry sur seine</b>						
	Colonel Fabien	QP094011	1065	SEMISE	433	95 000
	Centre-ville : Defresne – Vilmorin – Robespierre	QP094012	3680	SEMISE	490	139 000
				VALDEVY	720	140 200
				sous-total	1 210	279 200
	Commune de Paris – 8 mai 1945	QP094013	11009	SEMISE	468	80 000
				VALOPHIS HABITAT	695	131 961
				LOGIREP	638	141 942
				VALDEVY	1 300	276 400
				sous-total	3 101	630 303
	Balzac	QP094014	1999	SEMISE	270	55 000
				VALDEVY	425	81 200
				sous-total	695	136 200
TOTAL			17753		5 439	1 140 703
<b>Choisy le roi</b>						
	Quartiers Sud - Navigateurs	QP094032	2655	VALOPHIS HABITAT	669	176 026
TOTAL					669	176 026
TOTAUX			31247		8 485	2 313 020

Les parties ont conclu une convention en date du 9 novembre 2016.

## IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIIT

### Article 1

Les parties conviennent de prolonger la durée de la convention initiale régularisée le 09 novembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2024.

Observation étant ici faite que deux avenants avaient été régularisés pour proroger la convention initiale. Le premier jusqu' au 31 décembre 2022 puis le second avenant jusqu' au 31 décembre 2023.

### Article 2

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1 janvier 2024 et restera en vigueur pour toute l'année 2024.

### Article 3

Les autres dispositions de la convention qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Le 2023

Signataires :

<b>Préfecture du Val-de-Marne</b>	<b>Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre</b>	<b>Ville de Choisy-le-Roi</b>
<b>Ville d'Ivry-sur-Seine</b>	<b>Ville de Vitry-sur-Seine</b>	<b>Adoma</b>
<b>SEMISE</b>	<b>SEQENS (Ex DOMAXIS)</b>	<b>Immobilière 3F</b>
<b>IDF Habitat</b>	<b>COOP' Ivry Habitat (Ex OPH Ivry)</b>	<b>Valophis Habitat</b>
	<b>Logirep</b>	<b>Valdevy (Ex OPH Vitry)</b>